

ICANN | GAC

Comité consultatif gouvernemental

Forum virtuel de la communauté ICANN73, 14 mars 2022

Communiqué du GAC – Forum virtuel de la communauté ICANN73¹

Le communiqué du GAC de l'ICANN73 a été rédigé et approuvé à distance à l'occasion du forum virtuel de la communauté ICANN73. Le communiqué a été diffusé au sein du GAC juste après la réunion afin de permettre à l'ensemble des membres et observateurs du GAC de l'examiner avant sa publication, conscients des circonstances particulières d'une réunion virtuelle. Aucune objection n'a été soulevée dans les délais convenus avant la publication.

I. Introduction

Le Comité consultatif gouvernemental (GAC) de la Société pour l'attribution des noms de domaine et des numéros sur Internet (ICANN) s'est réuni virtuellement du 7 au 10 mars 2022.

Conformément à la résolution² du Conseil d'administration de l'ICANN du 4 novembre 2021, en réponse à l'urgence de santé publique de portée internationale que constitue la pandémie de COVID-19, l'ICANN73, qui devait initialement se tenir sous la forme d'une réunion en personne à San Juan (Porto Rico), a finalement été organisée sous la forme d'une réunion uniquement virtuelle.

Soixante-treize (73) membres du GAC et huit (8) observateurs ont assisté à la réunion.

La réunion du GAC s'est tenue dans le cadre du forum virtuel de la communauté ICANN73. Toutes les séances plénières ainsi que les séances des groupes de travail du GAC se sont déroulées sous la modalité de réunions publiques.

Le GAC souhaiterait faire référence aux déclarations faites par les membres du GAC au cours de la séance plénière d'ouverture du GAC sur les mesures prises par la Russie contre l'Ukraine et les demandes connexes de l'Ukraine à l'ICANN et au GAC.³

¹ Les communiqués précédents du GAC sont disponibles à l'adresse suivante : <https://gac.icann.org/>

² Voir la résolution 2021.11.04.02 à <https://www.icann.org/resources/board-material/resolutions-2021-11-04-en>

³ Les déclarations sont disponibles dans la transcription de la séance à l'adresse suivante : <https://gac.icann.org/sessions/icann73-session-1-gac-opening-plenary>. La demande de l'Ukraine à l'ICANN (disponible à l'adresse suivante : <https://www.icann.org/en/system/files/correspondence/fedorov-to-marby->

Le GAC salue la résolution du Conseil d'administration de l'ICANN qui lui attribue un soutien financier d'urgence pour le maintien de l'accès à l'Internet.⁴

II. Activités entre les unités constitutives et participation de la communauté

Réunion avec le Conseil d'administration de l'ICANN

Le GAC s'est réuni avec le Conseil d'administration de l'ICANN et y a abordé les questions suivantes :

- Priorités du GAC pour 2022
- Suggestions du GAC pour améliorer la mise en œuvre des recommandations issues des processus d'élaboration de politiques et des révisions indépendantes
- Recommandations issues de la révision SSR2
- Cadre sur l'intérêt public mondial (GPI)
- Données d'enregistrement (y compris le système normalisé d'accès et de divulgation (SSAD), les contrats de protection des données entre l'ICANN et les parties contractantes, et l'exactitude des données d'enregistrement)

Les réponses du Conseil d'administration de l'ICANN aux questions et déclarations du GAC présentées lors de la réunion sont disponibles dans la transcription de la réunion bilatérale entre le GAC et le Conseil d'administration de l'ICANN, en annexe au présent document.

Réunion avec le Comité consultatif At-Large (ALAC)

Le GAC s'est réuni avec les membres de l'ALAC et y a abordé les points suivants :

- Les processus relatifs à l'intérêt public
- L'acceptation universelle et les noms de domaine internationalisés
- Le système normalisé d'accès et de divulgation des données d'enregistrement (SSAD) proposé
- La coordination entre l'ALAC et le GAC à l'échelle nationale

Réunion avec l'Organisation de soutien aux extensions génériques (GNSO)

Le GAC s'est réuni avec les membres du conseil de la GNSO et y a abordé les points suivants :

- L'étape de conception opérationnelle du SSAD
- L'étape de conception opérationnelle pour des séries ultérieures de nouveaux gTLD
- L'utilisation malveillante du DNS
- L'EPDP relatif à des protections spécifiques des droits curatifs des OIG
- L'exactitude des données d'enregistrement

[28feb22-en.pdf](#)) a été indiquée en référence dans un e-mail à la liste de diffusion du GAC, le même jour, demandant une réunion immédiate du Comité.

⁴ <https://www.icann.org/resources/board-material/resolutions-2022-03-06-en>

- Les génériques fermés

Réunion avec l'Organisation de soutien aux extensions géographiques (ccNSO)

Le GAC s'est réuni avec les membres du conseil de la ccNSO et y a abordé les points suivants :

- Le ccPDP3 relatif aux mécanismes de révision
- Le ccPDP4 relatif aux IDN
- Les activités de la ccNSO liées à l'utilisation malveillante du DNS

Discussions intercommunautaires

Les membres du GAC ont participé à des séances intercommunautaires pertinentes prévues dans le cadre de l'ICANN73, y compris celles concernant le cadre d'intérêt public mondial de l'ICANN et l'utilisation malveillante du DNS.

III. Questions internes

1. Membres du GAC

Le GAC compte actuellement 179 États et territoires membres et 38 organisations observatrices.

2. Dirigeants du GAC

Le GAC tient à remercier ses vice-présidents sortants, Jorge Cancio (Suisse), Jacques Rodrigue Guiguemde Ragnimpinda (Burkina Faso) et Pua Hunter (Îles Cook) pour leur précieux soutien et leur contribution au GAC pendant deux mandats d'un an.

La fin de la réunion ICANN73 marque le début d'un nouveau mandat pour les vice-présidents entrants qui intégreront l'équipe de direction du GAC, composé comme suit :

- Manal Ismail (Égypte) (présidente)
- Pär Brumark (Nioué)
- Francis Olivier Cubahiro (Burundi)
- Shi Young Chang (République de Corée)
- Jaideep Kumar Mishra (Inde)
- Ola Bergström (Suède)

3. Groupes de travail du GAC

- **Groupe de travail du GAC sur la sécurité publique (PSWG)**

Le PSWG du GAC a poursuivi ses travaux pour lutter contre l'utilisation malveillante du DNS et promouvoir un accès efficace aux données d'enregistrement de noms de domaine. Le PSWG a dirigé une séance pour informer le GAC des mises à jour concernant l'utilisation malveillante du DNS, y compris :

1) une présentation de l'un des auteurs d'une étude récemment publiée sur l'utilisation malveillante du DNS commanditée par la Commission européenne ; 2) des mises à jour sur diverses initiatives de l'organisation ICANN, de la GNSO et d'entités privées pour rechercher, évaluer et atténuer l'utilisation malveillante du DNS ; et 3) une présentation complémentaire du Japon concernant les titulaires de noms de domaine malveillants et les stratégies qu'ils utilisent pour éviter la détection et la responsabilité. Le PSWG a également souligné ses activités ciblées continuellement sur l'utilisation malveillante du DNS et a évoqué les éventuelles prochaines étapes qui comprendront une évaluation de la façon dont les dispositions contractuelles pourraient être améliorées pour répondre à l'utilisation malveillante du DNS.

Le PSWG a poursuivi sa participation active pour soutenir le petit groupe du GAC à travers sa participation à l'étape 1 de l'équipe de révision de la mise en œuvre, à l'équipe chargée d'établir la portée du travail sur l'exactitude de la GNSO et à la petite équipe de la GNSO pour discuter de l'évaluation de la conception opérationnelle (ODA) de l'organisation ICANN sur les recommandations de l'étape 2 de l'EPDP. Le PSWG a souligné l'importance de l'exactitude des données d'enregistrement pour prévenir et enquêter sur l'utilisation malveillante du DNS. Le PSWG a souligné que l'ODA soulevait de nombreuses questions sur l'utilisation et les coûts prévus et a noté la possibilité qu'un programme pilote puisse être un ajout précieux qui pourrait « réduire le risque global à travers l'utilisation d'un prototype pour réduire les variables inconnues en matière de préoccupations techniques et opérationnelles spécifiques ».

Lors de l'ICANN73, le PSWG a engagé des discussions avec : l'organisation ICANN y compris le Bureau du directeur de la technologie, l'équipe chargée de la sécurité, la stabilité et la résilience, le département chargé de la conformité contractuelle et le département chargé des domaines mondiaux et de la stratégie , le Comité consultatif sur la sécurité et la stabilité (SSAC), les Groupes des représentants des opérateurs de registre et des bureaux d'enregistrement (RySG et RrSG) et le Groupe des représentants des entités commerciales (CSG) de la GNSO.

- **Groupe de travail du GAC sur les droits de l'homme et le droit international (HRIL WG)**

Le groupe de travail a examiné le document proposant le point de vue du GAC sur la Recommandation 1.1 de la piste de travail 2 concernant la définition de la diversité, et en particulier sur chacun des sept éléments de la diversité identifiés dans le rapport. Le groupe de travail a tenu compte de l'élément supplémentaire proposé par le GAC en ce qui concerne la

diversité des points de vue, et il partagera le document avec le Groupe de coordination de la communauté (CCG) récemment créé pour en discuter à l'échelle de la communauté.

- **Groupe de travail sur l'évolution des principes opérationnels du GAC (GOPE WG)**

Le GAC a été informé des activités récentes menées par le GOPE WG, y compris son plan de travail mis à jour et le cadre mis à jour des directives pour les groupes de travail du GAC. Les membres du GAC ont fourni des commentaires préliminaires sur ces directives et ont été invités à fournir des commentaires supplémentaires. Le GAC a adopté le plan de travail⁵ pour les exercices fiscaux 2022-2023 établissant les priorités du groupe, à savoir, finaliser en premier lieu le cadre des directives pour les groupes de travail du GAC avant de commencer la révision des principes opérationnels du GAC. Les membres du GOPE WG se réuniront pendant la période intersessions et partageront les développements pertinents avec les membres du GAC avant l'ICANN74.

⁵ <https://gac.icann.org/work-plans/GOPE-WG-Work-Plan-2022-2023.pdf>

IV. Questions d'importance pour le GAC

1. Cadre sur l'intérêt public mondial

Le GAC reconnaît l'importance d'intégrer les considérations d'intérêt public mondial (GPI) à l'élaboration de politiques et à la prise de décisions de l'ICANN⁶. Le GPI revêt une importance particulière pour le GAC puisqu'il sert à examiner et à fournir des avis sur les questions de politique publique dans le cadre des attributions de l'ICANN. Le GAC salue donc l'élaboration d'un outil qui pourrait aider à assurer que l'intérêt public mondial soit intégré dans la politique de l'ICANN. Les discussions sur le cadre du GPI au cours de l'ICANN73 ont été un bon premier pas vers cet objectif. Le cadre du GPI pourrait être adapté et appliqué pour et dans le travail de toutes les organisations de soutien et les comités consultatifs, notamment par le biais du processus d'élaboration et d'approbation des recommandations, des décisions et des commentaires publics en matière de politiques. L'exigence d'inclusion établie dans l'acte constitutif devrait être explicitement inscrite dans le cadre du GPI.

Le GAC note que l'application initiale du GPI à l'évaluation de la conception opérationnelle (ODA) du SSAD semble avoir été limitée. Il est important que les préoccupations d'intérêt public ne soient pas seulement prises en compte, mais qu'elles soient traitées efficacement. Par exemple, une préoccupation d'intérêt public identifiée au cours des délibérations de l'étape 2 de l'EPDP (SSAD) concernait la classification des menaces à la cybersécurité (y compris les menaces à la protection du consommateur) comme étant de priorité 3 (la priorité la plus faible). Le GAC et plusieurs autres groupes de parties prenantes ont noté que cette faible priorité « *peut être insuffisante pour répondre à la réalité des menaces en ligne graves et trop lente pour fournir des données à des vitesses permettant de répondre aux besoins opérationnels en matière de sécurité* ». ⁷ Malgré les préoccupations, ⁸ l'ODA a conclu que la communauté « *a examiné et traité les considérations d'intérêt public* » dans la justification des recommandations du SSAD. ⁹ Le GAC encouragerait une application plus exhaustive du cadre sur le GPI dans l'ODA pour l'étape de conception opérationnelle des procédures pour des séries ultérieures de nouveaux gTLD. Le GAC suivra de près l'élaboration du cadre sur l'intérêt public mondial à l'avenir. ¹⁰

⁶ Le GPI est inscrit dans les statuts constitutifs, l'affirmation des engagements et l'acte constitutif de l'ICANN disponibles à : <https://www.icann.org/resources/pages/governance/governance-en> et à <https://www.icann.org/resources/pages/governance/aoc-en>

⁷ Voir l'[Évaluation de la conception opérationnelle du SSAD](#), p. 103

⁸ Voir les Recommandations 6 et 10 du rapport final de l'étape 2 sur la spécification temporaire concernant les données d'enregistrement des gTLD disponibles à l'adresse <https://www.icann.org/en/blogs/details/epdp-phase-2-team-publishes-final-report-10-8-2020-en>

⁹ Voir l'[Évaluation de la conception opérationnelle du SSAD](#), p. 104

¹⁰ Ceci est conforme aux conclusions du processus pilote (ODA du SSAC, p. 104) selon lequel l'exercice du GPI sera beaucoup plus efficace lorsque le cadre sera initialement exécuté dans le contexte de l'élaboration des recommandations, par opposition à une révision post-facto.

2. Séries ultérieures de nouveaux gTLD

Le GAC a discuté des séries ultérieures de nouveaux gTLD et a reçu une mise à jour de l'organisation ICANN sur l'état actuel du travail de l'étape de conception opérationnelle (ODP) relative aux recommandations politiques dans le rapport final du groupe de travail consacré à un processus d'élaboration de politiques de la GNSO (PDP WG) sur les procédures pour des séries ultérieures de nouveaux gTLD. Le GAC continuera à maintenir des canaux de communication ouverts avec l'organisation ICANN tout au long de l'ODP, en fournissant des contributions au cours des étapes de consultation à la communauté.

Suite à l'offre du Conseil d'administration de l'ICANN de faciliter le dialogue entre le GAC et la GNSO en vue d'explorer une voie mutuellement acceptable pour aborder la question des génériques fermés, le GAC a l'intention de répondre favorablement, notant sa volonté de contribuer à cet effort. Le GAC continuera à chercher une solution de compromis par rapport aux candidatures aux génériques fermés dans la prochaine série de nouveaux gTLD, conformément au communiqué de Beijing du GAC, selon lequel « *l'accès exclusif au registre devrait servir un objectif d'intérêt public* ». ¹¹

3. Exactitude des données d'enregistrement

Comme cela a été souligné dans le communiqué de l'ICANN72, le GAC reste engagé à travailler au sein de l'équipe chargée d'établir la portée du travail sur l'exactitude lancée par la GNSO, et réaffirme que le maintien de données exactes sur l'enregistrement des noms de domaine est un élément important dans la prévention et l'atténuation de l'utilisation malveillante du DNS. Le GAC note également que le maintien de l'exactitude doit être envisagé, de même que l'incidence de toute politique sur les besoins en matière de protection de la vie privée de tous les titulaires de nom de domaine, y compris ceux qui ont des besoins accrus en matière de protection de la vie privée.

Le GAC a contribué activement aux exercices liés aux missions 1 et 2 de la GNSO au sein de l'équipe chargée d'établir la portée du travail sur l'exactitude¹², y compris les contributions à l'analyse des lacunes, à la mesure de l'exactitude et aux discussions sur la définition de l'exactitude. Au cours de ces discussions, le GAC a souligné l'importance de tenir les parties contractantes responsables de leur conformité aux exigences d'exactitude existantes, ainsi que l'importance d'accroître la transparence en matière de conformité, afin d'éclairer une analyse de ces questions fondée sur des preuves. Le GAC salue la poursuite de la discussion sur la question de savoir si et comment la

¹¹ Voir l'annexe I « Sauvegardes de catégorie 2 relatives aux nouveaux gTLD, politiques d'enregistrement limité, accès exclusif » dans le communiqué du GAC de Beijing <https://gac.icann.org/contentMigrated/icann46-beijing-communique>

¹² Voir les instructions du conseil de la GNSO à l'adresse <https://community.icann.org/display/AST/2.+Council+Instructions+to+Scoping+Team>

responsabilité et la transparence de l'exactitude peuvent être augmentées, y compris en redémarrant potentiellement le système de signalement de problèmes liés à l'exactitude du WHOIS de l'organisation ICANN ou en développant de nouveaux programmes.

En outre, le GAC soutient que, au moment de définir l'exactitude, les exigences de la spécification relative au programme d'exactitude du WHOIS du contrat de bureaux d'enregistrement ne sont pas la seule considération. Au contraire, la totalité des exigences contractuelles actuelles devrait être prise en compte, ainsi que les directives du département en charge de la conformité de l'ICANN. Ce dernier a fourni des commentaires suggérant que l'exigence d'exactitude ne se limite pas à l'exactitude syntaxique et opérationnelle, mais pourrait aussi aborder des exemples où les données d'enregistrement, comme le nom du titulaire de nom de domaine, sont manifestement inexacts. Un nom de domaine qui est syntaxiquement précis et utilisable est nécessaire, mais insuffisant pour définir l'exactitude. L'« exactitude » devrait également inclure la prise en compte des objectifs récemment identifiés par l'EPDP pour lesquels les données sont collectées¹³, tels que la capacité « *d'attribuer* » un domaine à son propriétaire, et « *de contribuer au maintien de la sécurité, de la stabilité et la résilience du système des noms de domaine conformément à la mission de l'ICANN* ».

Le GAC reste déterminé à apporter son soutien aux quatre missions de la GNSO en temps opportun et de manière efficace. Toutefois, si l'équipe chargée d'établir la portée du travail sur l'exactitude est incapable de s'entendre sur une définition de l'exactitude et sur ce qui doit être mesuré, à tout le moins, elle pourrait étudier quelles contraintes (par exemple, juridiques, financières, pratiques) existent pour mesurer et vérifier l'exactitude et produire un rapport recommandant l'élaboration de politiques sur l'exactitude supplémentaires qui permettraient de surmonter ces contraintes.

4. Mise en œuvre des recommandations de l'étape 1 de l'EPDP

Le GAC rappelle son précédent avis du communiqué de Montréal de l'ICANN66 et le suivi des avis préalables des réunions ICANN70 et ICANN71 concernant l'étape 1 de l'EPDP relatif aux données d'enregistrement des gTLD et de la demande « *d'un plan de travail détaillé identifiant un programme réaliste mis à jour pour l'achèvement de ses travaux* ».

Le GAC salue le plan de travail détaillé fourni par l'organisation ICANN à l'équipe chargée de l'élaboration de recommandations pour la mise en œuvre (IRT) avant l'ICANN73 et note que les contrats de protection des données (DPA) attendus entre l'organisation ICANN et les parties contractantes ont « *fait l'objet de négociations qui prennent beaucoup de temps* » et font partie de discussions « *qui peuvent conduire à une impasse* ».

Puisque les DPA finalisés semblent faire partie du travail critique pour achever la mise en œuvre des recommandations de politique de l'étape 1 de l'EPDP, le GAC demande au Conseil

¹³ Voir la Recommandation 1 du rapport final de l'étape 1 de l'EPDP sur les données d'enregistrement des gTLD disponible à l'adresse <https://gns0.icann.org/sites/default/files/file/field-file-attach/epdp-gtld-registration-data-specs-final-20feb19-en.pdf>

d'administration de l'ICANN d'aider l'organisation à compléter cet élément afin de permettre la conclusion opportune de l'étape 1 de l'IRT.

5. Atténuation de l'utilisation malveillante du DNS

Le GAC a discuté d'une étude récente sur l'utilisation malveillante du DNS fournie par la Commission européenne. Cette étude fournit de nombreuses études de cas précieuses, précise qui sont les différents acteurs de l'écosystème Internet et fournit des recommandations sur la façon dont les différents acteurs (par exemple, les opérateurs de registre, les bureaux d'enregistrement, les fournisseurs d'hébergement, les titulaires de nom de domaine, etc.) peuvent répondre aux abus du DNS qui se produisent dans les différentes couches du DNS. Bien que toutes les activités nuisibles ou illégales couvertes par l'étude ne relèvent pas de la compétence de l'ICANN, le GAC est un environnement important pour que les gouvernements discutent de l'utilisation malveillante du DNS et travaillent pour parvenir à des solutions qui puissent être appliquées tant à l'intérieur qu'à l'extérieur de l'ICANN.

En outre, le GAC a exprimé sa reconnaissance pour le rapport final du groupe d'étude technique chargé de l'initiative de facilitation de la sécurité du DNS, commandité par le PDG de l'ICANN, qui a traité des incidents de sécurité réels ciblant l'infrastructure du DNS et a recommandé des actions pour que l'organisation ICANN facilite et promeuve la sécurité. Le GAC fait remarquer des nouvelles concernant le prochain lancement d'un outil centralisé de signalement d'abus (CART), tel que développé par le *DNS Abuse Institute*, et a exprimé son intérêt à recevoir des informations plus détaillées sur cet outil dès qu'il sera disponible.

En s'appuyant sur les discussions tenues à l'ICANN72 sur le thème du « zapping entre bureaux d'enregistrement » (*Registrar Hopping*), où les titulaires de nom de domaine évitent des conséquences pour l'utilisation malveillante du DNS en transférant leurs noms de domaine à un autre bureau d'enregistrement, le GAC a discuté du scénario selon lequel le titulaire, qui semble être le même, est impliqué dans plusieurs enregistrements de noms de domaine abusifs différents avec le même bureau d'enregistrement. L'exactitude des données d'enregistrement, ainsi que l'audit efficace et continu des bureaux d'enregistrement par le département de la conformité de l'ICANN, pourrait aider à réduire ce type d'utilisation malveillante du DNS. Le GAC estime que la coopération avec d'autres groupes et des programmes de notificateurs de confiance, parmi les nombreuses options actuellement en discussion au sein de la communauté de l'ICANN, mérite d'être examinée plus en détail.

Enfin, le GAC fait remarquer la séance plénière de la communauté lors de l'ICANN73 sur « l'évolution de la conversation sur l'utilisation malveillante du DNS », qui s'est concentrée sur les noms de domaine malveillants par rapport aux noms de domaine compromis. Il a été universellement reconnu que la distinction est importante, et le GAC donne son soutien à la communauté pour explorer les possibilités signalées dans la séance pour de nouveaux travaux visant à interrompre l'utilisation malveillante du DNS.

6. Acceptation universelle (UA)

Au cours de l'ICANN73, l'acceptation universelle (UA), et les travaux du Groupe directeur sur l'acceptation universelle (UASG) ont été examinés lors d'une séance communautaire intitulée « Réalisation de l'acceptation universelle - la voie à suivre », à laquelle le GAC était représenté, et lors d'une réunion conjointe entre le GAC et l'ALAC. Bien que les discussions aient montré les progrès significatifs ayant été accomplis au cours des dernières années dans l'acceptation des scripts non latins, elles ont également souligné le travail qui reste à faire. Ce travail, qui vise à assurer que tous les noms de domaine, y compris les nouveaux TLD, les IDN longs et les adresses e-mail soient traités sous un pied d'égalité et puissent être utilisés par toutes les applications, les dispositifs et les systèmes compatibles, relève de nombreux acteurs différents, y compris les gouvernements. Dans le même ordre d'idées, le GAC salue la proposition de l'ALAC d'une initiative de collaboration avec le GAC (notamment pour aborder les domaines dans lesquels les gouvernements peuvent faire davantage en ce qui concerne leur prestation de services). Le GAC salue également l'offre faite par le Dr Ajay Data (Président de l'UASG) de discuter des travaux de l'UASG avec le GAC à l'ICANN74.

V. Prochaine réunion

La prochaine réunion du GAC se tiendra lors du forum de politiques ICANN74, du 13 au 16 juin 2022.

ICANN73 | Forum virtuel de la communauté – Séance conjointe : Conseil d’administration de l’ICANN et GAC
Mercredi 9 mars 2022 – 09h00 à 10h00 AST

GULTEN TEPE : Bonjour, bon après-midi, bonsoir à tous. Bienvenue à cette réunion du GAC avec le Conseil d’administration de l’ICANN, à l’ICANN 73, le mercredi 9 mars à 13 heures UTC.

Étant donné que ces séances sont publiques et que d’autres membres de la communauté de l’ICANN peuvent y être présents, l’équipe de direction du GAC et le personnel de soutien encouragent les représentants du GAC à indiquer leur nom et leur affiliation dans la fenêtre de chat afin de faciliter le registre des présences.

Pour que la participation au modèle multipartite de l’ICANN soit transparente, nous vous demandons de vous connecter aux sessions Zoom en utilisant votre nom complet. Vous pouvez être retiré de la séance, si vous ne vous connectez pas en utilisant votre nom complet.

Si vous souhaitez poser une question ou faire un commentaire, veuillez le taper dans le chat, en bas de la fenêtre Zoom, en ajoutant au début à la fin de votre phrase le mot < question > ou < commentaire >, comme indiqué dans le chat.

Le service d’interprétation simultanée pour les séances du GAC est disponible dans les six langues de l’ONU plus le portugais. Les participants peuvent sélectionner la langue dans laquelle ils souhaitent

Remarque : Le présent document est le résultat de la transcription d'un fichier audio à un fichier de texte. Dans son ensemble, la transcription est fidèle au fichier audio. Toutefois, dans certains cas il est possible qu'elle soit incomplète ou qu'il y ait des inexactitudes dues à la qualité du fichier audio, parfois inaudible ; il faut noter également que des corrections grammaticales y ont été incorporées pour améliorer la qualité du texte ainsi que pour faciliter sa compréhension. Cette transcription doit être considérée comme un supplément du fichier mais pas comme registre faisant autorité.

écouter ou parler en cliquant sur l'icône d'interprétation située dans la barre d'outils de Zoom.

Si vous souhaitez parler, veuillez lever la main dans la salle Zoom. Et lorsque vous serez appelé par votre nom par les facilitateurs de la séance, veuillez activer le micro et prendre la parole. Veuillez dire votre nom pour l'enregistrement, ainsi que la langue dans laquelle vous allez parler si ce n'est pas l'anglais. Parlez clairement et à une vitesse raisonnable pour permettre une interprétation exacte de vos propos. Assurez-vous en même temps de mettre en muet tous vos autres dispositifs au moment de prendre la parole.

Finalement, cette séance, à l'instar de toutes les activités de l'ICANN, est régie par les normes de conduite requise par l'ICANN. En cas de perturbation pendant la séance, notre équipe technique désactivera les micros de tous les participants.

Cette séance sera enregistrée. Les enregistrements, les transcriptions et les présentations seront disponibles sur la page de la réunion ICANN 73.

Maintenant je vais céder la parole à la présidente du GAC, Manal Ismaïl.

Manal, vous avez la parole.

MANAL ISMAÏL, PRÉSIDENTE DU GAC : Bonjour. Merci Gulden, et bienvenue à tous à cette réunion bilatérale ICANN-Conseil d'administration. Je voudrais, pour

commencer, souhaiter la bienvenue à tous les membres du GAC à la salle de Zoom.

Comme d'habitude, nous apprécions énormément nos échanges avec le Conseil d'administration. Vous le savez déjà.

Notre séance d'aujourd'hui durera une heure, et l'ordre du jour est assez chargé comme vous le voyez à l'écran.

Mais avant de commencer, je voudrais céder la parole à Maarten pour ses remarques préliminaires.

Maarten.

MAARTEN BOTTERMAN :

Merci, Manal. Et merci au GAC de nous accueillir pour cette interaction informelle que nous avons l'habitude de mener pendant nos réunions. Nous les apprécions beaucoup parce que ça nous permet d'échanger des opinions, de nous écouter les uns les autres, et d'apprendre également les uns des autres, et ce, toujours dans le but de servir les intérêts de l'ICANN.

Les dialogues entre le GAC et le Conseil d'administration sont très valables pour nous. Nous apprécions beaucoup le point de vue des gouvernements qui sont prêts à partager leur perspective et vous nous conseillez à travers vos avis que nous prenons au sérieux.

Aujourd'hui, nous avons un bon nombre de sujets qui nous intéressent beaucoup, et nous espérons pouvoir continuer à travailler ensemble pour avancer comme toujours. Donc, nous sommes contents d'être ici.

Vous allez voir qu'il y a des membres qui auront des réponses à avancer par rapport à certains sujets. Mais j'espère qu'on pourra véritablement avoir une discussion enrichissante. Manal, à vous.

MANAL ISMAÏL, PRÉSIDENTE DU GAC : Merci, Maarten. Il y a deux questions qui ont été posées par le Conseil d'administration au GAC, et il y a eu trois domaines d'intérêt identifiés par le GAC. Il y a six questions qui ont été rédigées à cet effet. Donc commençons tout de suite.

Votre première question portait sur les priorités clés pour le GAC pour ce qui est du travail de l'ICANN en 2022, et comment ces priorités aident l'ICANN à atteindre les objectifs communs tels qu'exprimés dans le plan stratégique pour la période 2021-2025, et comment nous croyons que l'organisation, le Conseil et la communauté pourraient avancer ensemble pour s'acquitter de ces missions.

Alors, voyons dans la diapo suivante la réponse qu'a préparée le GAC. J'essaierais également d'éviter de lire. Donc je vais ici résumer cette réponse.

Les priorités clés pour le GAC comprennent : la prochaine série de nouveaux gTLD, l'atténuation de l'utilisation malveillante du DNS et la détermination d'un système d'accès aux données d'enregistrements qui soit approprié.

Nous croyons que ces priorités du GAC contribuent aux objectifs stratégiques, à savoir au renforcement de la sécurité du système des

noms de domaine, et améliorer l'efficacité du modèle multipartite de gouvernance de l'ICANN.

Tous ces sujets sont chapeautés par l'attente que le modèle multipartite de représentation inclusive de l'ICANN puisse atteindre des résultats efficaces et en temps voulu aux fins de servir l'intérêt public.

Je vais faire une pause maintenant pour voir s'il y a des commentaires ou des réactions immédiates des membres du Conseil d'administration ou des collègues du GAC, puis nous passons à la deuxième question.

Si ce n'est pas le cas, nous allons passer à la diapositive suivante.

La deuxième question demande, le cas échéant, quelles seraient les suggestions du GAC pour renforcer l'efficacité et l'efficience de l'ICANN à propos du processus de mise en œuvre des mesures qui ont été recommandées à travers une révision ou un PDP ?

Encore une fois, passons à la diapo suivante. Nous avons ici préparé une réponse où nous avons consolidé les réponses des collègues du GAC.

Ici, il y a principalement quatre aspects qui composent la réponse.

Les longs délais entre le processus d'élaboration de politiques et son lancement, la conclusion et le lancement de la mise en œuvre suivante pourraient impliquer que les politiques soient désuètes au moment d'être mises en œuvre.

Deuxièmement, il y a l'importance des suivis des progrès de la mise en œuvre. Cela pourrait aider à identifier les difficultés ou les retards et à prendre des mesures immédiatement pour remédier à cela. Dans ce contexte, nous avons d'ailleurs signalé le ccTRT et les recommandations de la révision SSR2, où il serait utile d'avoir des tableaux de bord mis à jour fréquemment pour pouvoir faire le suivi du travail de mise en œuvre.

Deuxièmement, il y a la question des recommandations de mise en œuvre de politiques. Et dans ce sens, il semblerait pour les membres du GAC que les avis des comités consultatifs de l'ICANN, y compris le GAC, n'ont pas un grand impact sur le travail pour mettre en œuvre les recommandations, ou les conflits entre les recommandations des organisations de soutien et des comités consultatifs.

Donc, lorsqu'il y a des conflits, le Conseil d'administration s'en remet à la communauté, en général, à la GNSO, pour trouver un moyen de pouvoir résoudre ces désaccords.

Passons à la diapo suivante pour voir la dernière partie, avant de passer aux questions du GAC pour le Conseil d'administration.

Par ailleurs, il y a des questions par rapport à l'interprétation que fait le Conseil d'administration des avis du GAC, lorsqu'ils contiennent du travail de politique potentiel de la GNSO ou d'autres secteurs de la communauté. Par exemple, lorsque le GAC a envoyé un avis sur l'utilisation malveillante du DNS, la réponse du Conseil d'administration était qu'il ne s'agissait pas d'une question sur laquelle

le Conseil d'administration puisse intervenir, et que l'avis n'était donc pas susceptible d'être mis en place par le Conseil d'administration.

Toute cette discussion a d'ailleurs suscité des questions liées. Je ne sais pas si vous souhaitez que je m'interrompe à la fin de chacune des questions, ou s'il vaut mieux que je lise toutes les trois.

MAARTEN BOTTERMAN : Je pense qu'il serait plus interactif si on pause après la lecture de chacune des questions.

MANAL ISMAÏL, PRÉSIDENTE DU GAC : D'accord. Alors, la première question était quelle est la valeur des avis du GAC à propos des recommandations de politiques de la GNSO ? Dans quelle mesure ces avis pourraient-ils être utiles pour adapter, modifier ou apporter aux recommandations de politiques de la GNSO ?

MAARTEN BOTTERMAN : J'essaierai de répondre à la première question.

Le GAC représente la voix des gouvernements et des organisations intergouvernementales au sein du système multipartite de l'ICANN.

En conformité avec les statuts constitutifs de l'ICANN, le GAC est un comité consultatif pour le Conseil d'administration et peut interagir avec les activités, et surtout lorsqu'il y a des accords internationaux ou des traités que l'on devrait respecter.

Donc, s'il y a des inconformités dans les actions du Conseil d'administration entre les actions et les avis du GAC, il faudrait que l'on évalue cette inconformité pour essayer de s'y conformer. Et en général, on travaille pour essayer de trouver des solutions intermédiaires.

Dans le cadre du processus de transition de la surveillance de l'IANA, les statuts constitutifs de l'ICANN ont été modifiés pour changer les seuils de vote pour les décisions qui étaient prises au sein du Conseil d'administration au cas où l'on voudrait modifier, ou rejeter plutôt un avis.

Pardon, j'ai des problèmes techniques.

Donc, nous essayons d'améliorer nos processus d'intégration des avis du GAC. Et depuis un certain temps, nous y faisons beaucoup attention.

En 2011, nous avons essayé d'intégrer les recommandations de la première équipe de révision de la transparence et la responsabilité. Et nous essayons de voir comment améliorer les communications entre nos deux groupes. Depuis, nous nous sommes toujours efforcés à cette fin. Et nous veillons à ce que les avis soient bien compris et pris en considération.

Donc, j'espère que vous saurez où nous en sommes et que vous comprendrez la valeur que nous attachons aux avis du GAC. Ce processus a été créé d'ailleurs pour nous assurer de bien comprendre vos avis et de répondre correctement à ce que nous recevons de votre part. Merci.

MANAL ISMAÏL, PRÉSIDENTE DU GAC : Merci, Maarten. Je vais faire une pause. Y a-t-il d'autres réponses des collègues du GAC ? Autrement, je vous en remercie à nouveau Maarten.

La deuxième question dit quel est le rôle du Conseil d'administration par rapport aux recommandations de politiques de la GNSO ? D'après sa propre compréhension, ce rôle est-il adaptable ? Peut-il s'ajouter ou modifier des recommandations ? Le Conseil d'administration peut-il adapter, compléter ou modifier les recommandations ?

MAARTEN BOTTERMAN : Le Conseil d'administration considère que la recommandation de politique de la GNSO pourrait ne pas être dans l'intérêt de l'ICANN et de la communauté de l'ICANN, alors que notre mission est de veiller à préserver l'intérêt public. Donc on n'a pas la capacité d'adapter des politiques recommandées, et nous n'avons pas le pouvoir de modifier unilatéralement les recommandations de la communauté qui ont été adoptées par consensus. Cependant, nous avons un processus de consultation qui est prévu dans les statuts constitutifs, y compris avec le GAC pour être sûrs que les recommandations de politiques de la communauté soient dans l'intérêt de l'ICANN et de la communauté de l'ICANN.

L'acte constitutif de l'ICANN prévoit que la détermination de l'intérêt public mondial soit définie par la communauté multipartite à travers un processus communautaire multipartite ascendant. Et les statuts constitutifs comprennent l'engagement de s'assurer que les processus multipartites soient utilisés pour déterminer l'intérêt public mondial.

Donc, le développement du cadre d'intérêt public mondial a commencé cette semaine. Et c'est d'ailleurs Avri qui sera chargée de diriger ce groupe pour explorer la question. Et nous espérons que la détermination de l'intérêt public mondial puisse se faire de manière plus explicite et non pas de manière implicite comme nous l'avons traditionnellement fait.

Donc une partie du processus multipartite implique la demande des commentaires à la communauté. Nous vous écoutons toujours et nous essayons de réagir à ces réponses. Mais comme cela a été expliqué, l'intérêt public mondial et notre mission sont prédéterminés par les statuts constitutifs.

Plus récemment, nous avons également commencé à évaluer comment vous aider au-delà des mécanismes plus formels, pour répondre en particulier à la question – pardon, je sais que j'ai des problèmes techniques. La question des génériques fermés.

Et on cherche des moyens pour aider la GNSO et le GAC, pour essayer de faciliter la décision d'une solution qui soit raisonnable pour les deux parties. Mais tout cela est pris en charge de notre côté. Et bien sûr, nous nous remettons toujours aux statuts constitutifs pour voir quelles sont les restrictions.

J'espère avoir répondu.

MANAL ISMAÏL, PRÉSIDENTE DU GAC : Merci, Maarten. Nous avons parlé de l'invitation du Conseil d'administration concernant les génériques fermés, et nous avons

parlé aussi de la réponse à la lettre. Le GAC salue cette invitation du Conseil d'administration pour faciliter le débat.

Nous profitons de cette occasion pour remercier Avri de tout ce qu'elle nous a dit sur le cadre de l'intérêt public mondial. Et nous allons continuer à débattre de ce thème.

Maintenant, nous allons voir la troisième question.

GORAN MARBY :

Manal, les questions qui sont posées sont vraiment intéressantes, mais d'une part, elles contredisent une partie des déclarations faites auparavant par les membres du GAC sur l'importance du processus ascendant et du modèle multipartite, parce qu'il se peut que je m'abuse, c'est trop tôt pour moi, mais notre base est [celui] du modèle multipartite et l'on a un rôle à jouer comme toute la communauté. Et cela consiste à des milliers de personnes, des milliers des pays, des centaines des pays et des milliers de volontaires.

Donc je ne comprends pas très bien. Quelqu'un pourrait-il m'expliquer ?

Le GAC estime qu'il y a quelque chose qui ne fonctionne pas bien dans ce modèle ? Si vous pensez que le GAC en 2016 a rejoint ce modèle, pensez-vous qu'il y a des points spécifiques que la communauté devrait considérer de ce point de vue ? Merci.

MANAL ISMAÏL, PRÉSIDENTE DU GAC : Merci, Goran. Je vais essayer évidemment de répondre à votre question, mais tout collègue du GAC peut intervenir s’il le souhaite.

Oui, nous vous remercions et nous reconnaissons que le modèle multipartite de l’ICANN est le modèle sur lequel nous travaillons. Nous avons commencé à participer à une étape précoce à toutes les discussions et toutes les délibérations pour justement pouvoir tirer profit de ce modèle multipartite de l’organisation.

Ce que le GAC essayait de voir ici, c’est essayer de proposer au Conseil d’administration d’avoir un rôle actif plus important lorsqu’il y a des litiges.

Un bon exemple est celui des génériques fermés où le GAC remercie vraiment le Conseil d’administration de pouvoir faciliter le débat au cas où celui-ci se présenterait. Voilà le type d’intervention que le GAC demande. Ce n’est pas pour, disons, rendre plus complexe le modèle multipartite, pour le modifier ou pour parler de modèle descendant. Non, rien à voir.

Je vois que Jorge a levé la main.

MAARTEN BOTTERMAN : Pardon, la réponse que j’ai donnée a dû être lue, parce que cela concerne la formulation des statuts constitutifs. Mais je crois que l’interaction que nous avons établie entre le GAC et le Conseil d’administration pendant ces années-ci a été bonne. Mais bien sûr, nous devons respecter le mandat des statuts constitutifs, et nous le faisons toujours.

Je crois que la question peut être posée au sein du GAC. Et vous participez vous-même au BGIG, le groupe des interactions entre le GAC et le Conseil d'administration, pour voir comment résoudre ces processus. Nous sommes donc toujours en communication pour pouvoir résoudre ceci de manière constructive et de manière constante.

S'il y a un point spécifique, ce que nous vous demandons – enfin ce que nous demandons au GAC, c'est de poser la question dans ce contexte, parce que nous sommes disponibles pour voir comment nous pouvons gérer ce type de choses dans le modèle multipartite et tenant compte des statuts constitutifs.

MANAL ISMAÏL, PRÉSIDENTE DU GAC : Oui. Merci beaucoup, Maarten. Bien sûr, nous avons des [lentes] interactions au sein du BGIG que nous avons établi il y a quelques années.

Jorge, s'il vous plait.

JORGE CANCIO : Merci beaucoup, Manal. Je vais essayer d'allumer ma caméra pour vous dire bonjour. Bonjour à tous, bonsoir, bon après-midi. Merci, Maarten et Goran. Et merci à tout le reste des réponses et des explications.

Nous sommes tous ici. Et je vais parler en mon nom. En ce sens que nous respectons le modèle multipartite. Mais il y a là un processus qui ne se termine jamais, parce que l'idée est de toujours améliorer ce processus.

Je crois qu'au cours des dernières années, nous avons consacré une bonne partie de notre travail au renforcement et à la consolidation de nos rapports, surtout avec la GNSO, pour participer dans cette organisation qui est celle qui a le plus grand nombre d'élaborations de politiques au sein de l'ICANN.

La question, à mon avis, est la suivante. Quand la contribution du GAC ou d'autres comités consultatifs est-elle plus efficace ou plus opportune ? Quand cela se présente après les recommandations ; après les recommandations de la GNSO, par exemple, et que la décision est devant le Conseil d'administration et le GAC ou l'ALAC ou tout autre comité consultatif émet un avis sur ces recommandations-là qui impliquent par exemple que certaines recommandations soient adoptées. Si le Conseil d'administration, d'après ce que vous comprenez, si le Conseil d'administration ne peut pas changer les recommandations, que vous ne pouvez pas décider que la recommandation X, nous allons faire ceci, ceci et cela, mais le GAC dise qu'il faudrait aussi que nous fassions une autre chose. Donc nous, en tant que Conseil d'administration, nous allons décider que la recommandation finale soit X, X et X, et X encore. Et ceci, ce n'est pas la fonction du Conseil d'administration.

La question est de savoir quelle est l'efficience de cet avis. Cela doit nous conduire vers un processus d'amélioration au moment où nous participons, ou la mesure dans laquelle nous participons au processus d'élaboration de politiques.

À mon avis, enfin, je comprends que la communauté est toute une organisation de soutien, non seulement les organisations de soutien, mais la communauté est composée aussi des comités consultatifs. Et de ce point de vue, si on lit les statuts constitutifs, comme je l'ai dit tout à l'heure, je crois qu'au cours des 10 dernières années, je ne sais pas si vous êtes d'accord, nous avons changé beaucoup ce qui se faisait avant la première série.

Il me semble qu'il y a une grande différence maintenant dans la participation du GAC dans les processus d'élaboration de politiques à partir d'étapes précoces, et non pas après l'émission des recommandations.

Du côté de la GNSO, je pense aussi que l'ouverture fait part —

Cheryl et Avri lors de leur présidence pour permettre à tous les participants du GAC et de l'ALAC puissent participer. Je pense que cette ouverture a été extraordinaire.

De mon point de vue, l'idée est de parfaire encore ce système. C'est l'intention, je pense. Voilà ce que – voilà quelle est notre intention pour notre participation dans la communauté.

MANAL ISMAÏL, PRÉSIDENTE DU GAC : Merci, Jorge. Je veux dire à tous que le chat est assez actif. Il y a Becky et je pense que nous pouvons enfin aborder la dernière question.

Nous avons Becky, Avri, et nous pouvons ensuite poursuivre notre travail.

BACKY BURR :

Jorge, je ne pense pas que l'on veuille se servir du modèle multipartite au sens de l'efficacité. Je pense que le GAC et sa participation précoce au processus, y compris les déclarations à propos desquelles le Conseil d'administration ne peut pas agir parce qu'il n'a pas suffisamment de données pour ce faire, sont considérés par la communauté dans son entier et tout au long du processus. La communauté sait qu'en définitive, si le GAC émet un avis, le Conseil d'administration doit y répondre. Il n'est pas obligé de l'accepter, mais il doit justifier la raison pour laquelle il ne tient pas compte de cet avis.

Donc le travail du GAC est considéré tout au long du processus, ainsi que ses opinions. Le GAC participe de manière précoce à différents processus et ceci a fait une différence clairement. Mais les statuts constitutifs sont clairs. Le Conseil d'administration n'a pas l'autorité, n'a pas la capacité pour formuler des politiques. Et c'est quelque chose qui apparaît dans le modèle multipartite ; dans son centre, c'est que toutes les parties de la communauté travaillent de manière simultanée. Il se peut que tout ce qu'il fait coïncide et tout le monde n'est pas d'accord sur les mêmes opinions, mais pour l'élaboration de politiques, nous bénéficions de toutes ces opinions au sein de ce modèle multipartite.

Voilà l'un des défis auxquels fait face la communauté, lorsqu'il y a une politique et que ce n'est pas ce que nous avons demandé, ce que nous voulions, ce que nous avons défendu. Et c'est un enjeu concernant le modèle multipartite. Et c'est un défi que nous devons accepter.

En définitive, nous devons savoir que ce produit des politiques n'est peut-être pas parfaitement aligné sur ce que chaque partie multipartite de ce modèle multipartite a demandé.

MANAL ISMAÏL, PRÉSIDENTE DU GAC :

Merci beaucoup, Becky. Je cède la parole à Avri.

AVRI DORIA :

Merci. Je n'ai pas beaucoup d'autres à ajouter.

Sauf que nous avons beaucoup travaillé pour pouvoir mettre en œuvre vos avis qui sont très efficaces, et le fait de les recevoir de manière précoce, beaucoup de discussions et de nos processus dans lesquels nous travaillons sont bien informés et plus efficaces.

Donc, ce processus de pouvoir avoir des consultations avec la GNSO, d'en discuter, tout cela, je pense, fonctionne. Merci.

MAARTEN BOTTERMAN :

Si vous me permettez d'intervenir, je me souviens qu'il y a quelques années, il y a eu un PDP, à l'occasion duquel le GAC a parlé au Conseil d'administration, le Conseil d'administration en a discuté avec le PDP et en a informé le GAC. C'était la situation il y a quelques années. Quelques appréciations à ce propos nous ont été envoyées d'ailleurs.

Mais c'était dans les premières étapes que les avis sont le plus utiles, et c'est bien de voir que ça se passe comme cela. Donc, merci, Becky, et merci, Avri, pour ces précisions. Excellent. Merci, Manal.

MANAL ISMAÏL, PRÉSIDENTE DU GAC :

Merci, Becky. Avri, Maarten.

Je voulais souligner que personne ne demande que le modèle multipartite soit modifié, comme Jorge que dit sur le chat. Nous apprécions énormément l'initiative sur les génériques fermés. Et c'est exactement le type de réponse que voulait entendre le GAC. Merci.

MAARTEN BOTTERMAN :

Pardon, Manal. Je sais que ça fait trois ou quatre rencontres que nous discutons de cette même question. Et on se redemande à chaque fois comment fonctionne le processus d'élaboration de politiques à l'ICANN.

[Inaudible] avec nous à plusieurs reprises, d'ailleurs. Est-ce que la discussion pourrait peut-être aller au-delà et ne plus revenir sur cette même question ? Qu'est-ce qu'on pourrait faire du côté du Conseil d'administration pour mieux échanger avec le GAC, parler des statuts constitutifs, expliquer le processus, je ne sais pas. Envoyer des schémas pour vous montrer comment cela fonctionne. On l'a déjà fait. Et d'ailleurs, j'ai créé moi-même un projet pour essayer de vous aider à mieux le comprendre. Et je le demande pour faire avancer la discussion, parce qu'il y a également des outils que peut utiliser le GAC. Par exemple, avec des rapports thématiques.

Et le GAC pourrait utiliser ces outils pour se placer dans le processus d'élaboration de politiques sans devoir attendre plus.

MANAL ISMAÏL, PRÉSIDENTE DU GAC :

Merci, Maarten. Oui, je pense que ça

pourrait être le cas, qu'il nous faudrait plus de temps pour compléter cette discussion et avoir une compréhension commune de ce que fait l'autre. Alors, merci pour cette proposition d'en discuter davantage, au-delà de cette réunion à durée limitée.

On pourrait sans doute y attribuer plus de temps pour en discuter. Merci pour cette proposition. On reprendra cette discussion. On en reparlera.

La dernière question, ici, avant de passer aux questions du GAC au Conseil d'administration. Donc, question qui se pose comme réaction à la question du Conseil d'administration, c'est que, par exemple, dans la question de l'utilisation malveillante du DNS, les occasions dans lesquelles le GAC s'attend à des actions qui correspondent à la communauté élargie, et non seulement au Conseil d'administration, quelles sont les attentes que l'on devrait avoir pour que le Conseil d'administration réagisse à notre avis, en engageant une discussion avec la communauté pour demander les commentaires de la communauté à propos de l'avis du GAC ?

Je pense qu'on en a un peu discuté, mais est-ce que vous avez d'autres commentaires à y apporter ?

MAARTEN BOTTERMAN : Pardon. J'avais mon micro éteint.

Oui, je pense qu'on en a déjà un peu discuté. La participation à la discussion et les contributions dans les premières étapes sont les plus utiles. Il y aura d'ailleurs une séance plus tard sur l'utilisation malveillante du DNS. Et je sais que le GAC y participera également.

En tant que Conseil d'administration, nous sommes toujours intéressés pour connaître votre avis et on en reparlera dans nos échanges également. Ce que vous dites et qui fait partie de nos priorités également est toujours considéré ; ça fait partie de nos considérations.

En fin de compte, le travail à propos de l'utilisation malveillante du DNS est un travail de politique que fait la GNSO. Mais bien sûr, vos contributions sont des bénéfiques. Nous vous encourageons à continuer à y participer.

MANAL ISMAÏL, PRÉSIDENTE DU GAC : Merci, Maarten. Nigel, vous avez deux minutes.

ROYAUME-UNI : Merci, Manal. Bonsoir à tous. Merci pour cette possibilité d'en discuter.

Pour ce qui est de cette troisième question, je voulais intervenir pour dire qu'il ne s'agit pas tellement de prendre note des avis du GAC. C'est une question de communication surtout.

Dans nos avis, les avis du GAC, la partie opérationnelle demande parfois au Conseil d'administration de faire quelque chose, mais il est le cas

parfois que l'avis doive être plutôt pris en charge par l'organisation ou par la GNSO comme le Conseil d'administration l'a bien signalé, ou par d'autres secteurs de la communauté même. Donc, ce que nous disons ici, c'est que dans ces cas-là, nous nous attendrions à ce que le Conseil d'administration communique les avis du GAC à l'entité ou au secteur de l'organisation qui en serait responsable.

Nous avons clairement des canaux de communications qui sont excellents ; nous avons de bonnes voies de communication avec la GNSO. Merci, Jeff. D'ailleurs, nous avons tenu une réunion bilatérale hier. Mais de temps en temps, il y a des questions dont le GAC s'exprime, qui devraient être reprises par la GNSO. Merci.

MANAL ISMAÏL, PRÉSIDENTE DU GAC : Désolée. J'avais le microphone éteint également. Merci, Nigel.

GORAN MARBY : J'ai une question à poser à Nigel.

MANAL ISMAÏL, PRÉSIDENTE DU GAC : Oui d'accord, Goran.

GORAN MARBY : Mais je pense que ce serait notre mission dans les processus intercommunautaires de l'ICANN dans ce cas-là, qu'en pensez-vous ?

C'est la même discussion qu'on a eue à l'occasion de la révision de la CCT. Certaines des révisions relèvent de processus ascendants de la

MANAL ISMAÏL, PRÉSIDENTE DU GAC : Merci, Nigel. On en reparlera sans doute à Goran, mais on n'a pas le temps. Il faut que l'on avance et passe à la diapo numéro 9.

Nous avons six questions, et il nous reste 20 minutes pour y répondre. Donc, ça fait au total moins de six minutes par question.

Pardon, diapo 10, numéro 10. Passons directement aux questions.

La première question reprend le tableau de bord de référence, où le Conseil d'administration signale qu'une mise à jour aux recommandations en attente qui débouchaient du rapport final de la révision SSR2 était censée être publiée avant le 22 janvier 2022. Donc, est-ce que le Conseil d'administration pourrait-il partager avec le GAC les constats inclus dans ce rapport et sa réaction, sa première réaction à ces constats ?

MAARTEN BOTTERMAN : Oui, bien sûr, je vais demander à Danko de s'en occuper.

DANKO : Oui, je serai bref, Manal. Je sais qu'on a peu de temps.

Vous savez que le SSR est la pierre fondamentale de la mission de l'ICANN. Donc, pour nous, ce rapport est très important, et nous vous remercions de la possibilité de vous tenir au courant des progrès de ce tableau de bord.

Les recommandations ont été divisées en trois groupes, et l'organisation s'occupe de les évaluer en coordination avec les

responsables thématiques de l'équipe de révision. Le premier ensemble de recommandations est presque prêt à la prise de décision du Conseil d'administration. Ce sont des recommandations qui sont susceptibles ou qu'il est probable que le Conseil d'administration aille approuver.

Pour le deuxième groupe, il nous faut plus d'information. Et cela fait l'objet de communications entre le Conseil d'administration et les responsables thématiques. Merci.

Le Conseil a créé le groupe du caucus, que je préside, qui dirige ce processus. Comme dans le cas de toutes les révisions, vous saurez qu'il y a une page y est consacrée sur le site Web de l'ICANN. Et nous visons à améliorer cette vision publique du processus de recommandations pour essayer d'apporter davantage de clarté à la mise en œuvre des processus.

Donc je suis là pour répondre à vos questions s'il y en a. Je vois que Nigel lève la main.

MANAL ISMAÏL, PRÉSIDENTE DU GAC :

Merci, Danko. Merci beaucoup, Danko.

Nigel. Est-ce une nouvelle demande de prise de parole ? Autrement, dites-moi s'il y a d'autres collègues du GAC souhaitant rebondir là-dessus. Je ne vois pas de demande de prise de parole. Nous vous en remercions, Danko.

DANKO : Merci, Manal. Oui, un autre petit commentaire, c'est qu'il y a des questions du GAC par rapport aux recommandations que le Conseil d'administration a décidé qui avaient été déjà mises en œuvre. Et il y aura également un rapport à ce sujet qui sera publié bientôt. Dans la prochaine série de révision de toutes les recommandations, cela sera mis en œuvre également. En ce moment, on est en train de changer la structure de la révision. C'est pour cela.

MANAL ISMAÏL, PRÉSIDENTE DU GAC : Merci, Danko. Passons à la diapo suivante.

Ici, le sujet est le cadre d'intérêt public mondial. Quelles sont les conclusions que tire le Conseil d'administration du pilote du SSAD et de son cas d'usage tel qu'il apparaît dans le cadre d'intérêt public mondial ? Comment le Conseil d'administration envisage-t-il l'évolution du cadre GPI ?

MAARTEN BOTTERMAN : Merci. J'ai beaucoup apprécié la séance facilitée par Avri avec [inaudible] cette semaine. Je pense qu'ils ont répondu à tout cela, mais je ne sais pas, Avri, si vous souhaitez en reparler.

AVRI DORIA : Merci. J'apprécie beaucoup cette possibilité d'échanger avec le GAC, et à mesure que l'on avancera, je serais toujours contente de revenir pour en reparler avec vous.

Donc [inaudible] qu'il est tôt. Nous en sommes toujours à la première partie. Il y a l'ODA et l'annexe à l'ODA que nous sommes en train d'évaluer. La plupart des expressions d'intérêt public et des manifestations se font dans l'ODP et donc peut-être qu'il y aurait des différences entre les deux. Mais en général, ce sont les sujets qui sont le plus discutés dans le cadre des PDP. Je pense que l'ODA montre clairement. Pardon – et je précise, on n'a pas pris de décision pour l'instant au côté du Conseil d'administration. On a de premières impressions qui ne sont pas nécessairement communes à tous les membres.

Mais dans l'ODA, nous avons pu montrer comment nous évaluons les questions qui avaient été exprimées et discutées dans le cadre du PDP. Les catégories ont été répertoriées et une partie de la méthodologie était appliquée. Nous avons vu d'ailleurs que parfois, ça se correspondait avec les attentes.

Donc nous avons comme je l'ai dit nos premières impressions. Mais quant à l'avenir, le Conseil d'administration écoute tout ce qui est dit dans le cadre de l'ICANN 73. Nous recueillons autant d'informations que possible en lien avec ces questions, que nous allons discuter après pour voir comment équilibrer, nous pourrions le peser et l'appliquer à la prise de cette décision.

Après cela, il y aura une évaluation initiale du travail du SSAD, que nous utiliserons pour le SubPro, où nous passerons par le même type de processus, nous évaluerons les différents délais. Peut-être pourraient-

ils être modifiés. Et nous allons en reparler à la fin de l'ODA, munis de ces outils. Parce qu'il y aura une évaluation à la fin du processus.

Et à la fin du processus, nous allons évaluer le travail de ce pilote, comment il a fonctionné, comment on pourrait le modifier. Quelles étaient les recommandations de modification que nous avons reçues en tant que communauté, si on l'avait incorporé, si on avait intégré des réactions de la communauté, ce qu'avait fait la communauté pour voir comment améliorer nos processus à la lumière de ces expériences, reprendre cela dans notre analyse. Et puis, bien sûr, avoir des consultations avec la communauté pour voir comment avancer.

Voilà, pour moi, comment ça pourrait évoluer. Au moins, c'est ce que nous prévoyons en termes d'évolution. Je n'ai pas d'idée précise. Mais au moins on l'a ; il y aura des jalons. Il y aura des séminaires en ligne. Il y aura des documents discutés. Et nous continuerons à en reparler jusqu'à ce qu'on nous demande d'arrêter. Merci.

MANAL ISMAÏL, PRÉSIDENTE DU GAC : Oui, Maarten.

MAARTEN BOTTERMAN : Le GAC évidemment reconnaît cela. Cette façon de faire. Enfin, si vous avez une opinion sur cette manière d'agir, nous pouvons écouter cela et nous continuerons à travailler et à partager notre travail avec vous.

MANAL ISMAÏL, PRÉSIDENTE DU GAC : Maarten, Avri, je ne vois pas de main levée. Donc que je pense que nous pouvons y aller.

COMMISSION EUROPÉENNE : Oui, merci, Manal. Merci, Avri. Merci, Maarten des éclaircissements, des clarifications que vous avez faites. Ah pardon, j'avais oublié d'allumer ma caméra.

Avri, ce que je me demande, c'est ce qui suit.

Avec le groupe qui travaille là-dessus, y a-t-il un délai pour faire cette évaluation ? J'avais vu que le développement devait être terminé pour la fin de l'exercice 2023 ; est-ce possible ?

AVRI DORIA : Oui, je crois. Je crois que oui. En fait, je n'ai pas sous les yeux les délais et les dates-butoirs, mais je sais qu'il y a plusieurs jalons. Il faudrait que je revoie ça, mais je crois que ce que vous dites est correct.

COMMISSION EUROPÉENNE : Mais, il n'y a pas de calendrier qui ait été établi. Il n'y a que ces jalons.

AVRI DORIA : Oui, oui, oui. Si, si, si. Il y a un calendrier. Je crois que cela apparaît dans la présentation que nous avons fait. Je vais m'assurer que le GAC recevra cela.

Je n'ai pas cela sous les yeux ; je ne me rappelle pas exactement les dates sauf le prochain jalon auquel il faut parvenir. Mais comme vous le dites, c'est ce que nous faisons pour le SSAD. Il y aura ensuite un rapport sur ce qui s'est passé par rapport au SSAD. Et ensuite, le Conseil d'administration prendra une décision. Et enfin, nous aurons la question des processus pour les séries ultérieures [inaudible] concernant le SubPro, et ensuite il y aura des consultations et un rapport à la fin de cette période.

Donc l'idée est que, pour la fin de l'année 2023, tout cela soit terminé.

COMMISSION EUROPÉENNE : Merci beaucoup,

MANAL ISMAÏL, PRÉSIDENTE DU GAC : Merci beaucoup, Velimira et Avri. Nous allons donc maintenant voir la prochaine image.

Nous avons ici une question concernant les données d'enregistrement, le SSAD. Et selon l'annexe, le Conseil d'administration tiendra compte de manière additionnelle, en plus du GPI, pour voir les recommandations. Et là, il y a une référence [ou] à quelque chose qui devrait être présenté à un niveau suffisamment haut pour que le conseil d'administration concerne – sache comment ces coûts affectent à la poursuite de la mission de l'ICANN. L'opinion du Conseil d'administration par rapport au SSAD.

MAARTEN BOTTERMAN : Bien sûr, la GNSO analyse encore tout cela, mais pour ceci, Becky, en particulier.

BECKY BURR : Merci de la question. Le Conseil d'administration n'a pas décidé sur le fait que le SSAD réponde à l'intérêt public mondial ou pas.

La demande et tout ce qui concerne l'ODA ne concernent pas spécifiquement les couts ; les couts, bien sûr, c'est quelque chose dont nous tenons compte. Mais le SSAD va-t-il accomplir les objectifs pour lesquels il a été créé. Voilà notre question. La question est que le SSAD n'altère pas de manière fondamentale la question de l'accès, parce qu'il n'est pas conçu pour modifier l'accès le plus critique qui concerne la conformité avec la loi.

Donc la question est la suivante. Si cela ne répond pas à l'intérêt public mondial, entre autres aspects, [est-ce] et le cout que cela représente, parce que nous savons que cela ne peut pas répondre à de nombreuses inquiétudes de la communauté concernant les données en elles-mêmes.

Donc nous participons à une conversation avec le Conseil de la GNSO. C'est un dialogue vraiment productif, et nous échangeons des idées sur tout cela. Nous avons entendu des dialogues à propos de programmes pilotes potentiels, créé des parties du système, mais pas le système dans son ensemble. Non, nous devons dire maintenant que le Conseil d'administration n'a pas pris de décision quant à sa participation avec le conseil de la GNSO sur cet aspect en particulier.

Pour ce qui est des données d'enregistrement et leur exactitude, nous voulons souligner que le Conseil d'administration s'est engagé à poursuivre le travail qu'il fait par rapport à l'exactitude des données d'enregistrement, c'est-à-dire conserver ou maintenir des données qui ne sont pas à jour et qui ne sont pas exactes, c'est quelque chose de fondamental pour ce que j'appellerai ces problèmes contractuels. Mais c'est quelque chose qui apparaît aussi dans les statuts constitutifs.

Comme l'ICANN ne peut pas accéder au plus grand nombre de données d'enregistrement pour vérifier de manière proactive s'il y a eu des statistiques sur les inexactitudes comme cela a été dit en 2018, pour pouvoir ce faire, nous avons besoin de comprendre la nature des inexactitudes. Si c'est une inexactitude qui empêche le contact ou un autre objectif pour lequel ils avaient été conçus, et comment cela affecte l'ensemble.

Le Conseil d'administration a discuté du fait qu'il n'y a pas une information de base disponible pour toute la communauté. Et nous allons donc discuter certains aspects avec le conseil de protection des données européennes pour voir comment l'ICANN peut avoir accès aux données de manière générale et de ne pas répondre à des données qui pourraient être potentiellement considérées comme inexacts. Nous sommes surs de confirmer que les parties prenantes ont une responsabilité concernant l'exactitude des données.

Ce n'est pas seulement une procédure que le titulaire du nom de domaine est obligé de présenter quant à l'exactitude de ces données pour les parties contractantes et que les parties contractantes ont

l'obligation de confirmer ces données régulièrement au moment où ils sont présentés de manière régulière et de manière ultérieure, ils doivent répondre en ce sens, quand il y a des idées données inexactes.

Il semble qu'il y ait une confusion sur le rôle des parties contractantes ici. Et ce qui est clair, c'est que les contacts avec l'ICANN, et en particulier, le contrat d'accréditation de registre, imposent des obligations aux parties contractantes, portant sur l'exactitude.

Enfin, comme je l'ai dit, l'organisation ICANN va demander des lignes directrices données par le Comité européen de protection des données par rapport à un accès plus généralisé à ces fins.

Il faudrait donc générer une base de données exacte. Mais pour cela, il faut que nous soyons d'accord avec toutes les parties contractantes. Nous espérons et nous avons l'espoir que nous pourrions faire face à ces difficultés. Et bien sûr, nous remercions le GAC de l'effort qu'il pourrait faire par rapport à cette demande d'orientation que nous faisons au Comité européen de protection de données.

Nous allons essayer de présenter différents scénarios pour maximiser la possibilité d'obtenir l'orientation du GAC portant sur ce fait.

MANAL ISMAÏL, PRÉSIDENTE DU GAC : Merci beaucoup, Becky. Maintenant, nous passons à la dernière image, s'il vous plait.

Il y a ici aussi davantage de questions sur les données d'enregistrement. Je vais les lire rapidement et je vais enfin céder la parole au Conseil

d'administration pour qu'ils puissent répondre à la plupart de ces questions dans les minutes qui nous restent.

Quelle est la situation de la négociation des accords de protection de données entre l'ICANN et les parties contractantes ? L'ICANN peut accéder aux données d'enregistrement conformément au RGPD sur la base qu'il a un intérêt légitime pour vérifier l'exactitude des données.

L'ICANN a-t-elle reçu, ou pense-t-elle recevoir un avis juridique à cet égard ?

Enfin, si le Conseil d'administration rejetait le rapport final de l'étape 2 de la GNSO, quelles seraient les prochaines mesures à prendre en ce qui concerne l'accès aux données d'enregistrement ?

Je crois que ces aspects ont déjà été considérés. Mais je vais vous céder la parole.

MAARTEN BOTTERMAN : Bon, nous n'avons pas encore déterminé les recommandations ou si nous allons accepter ces recommandations du SSAD. Mais nous attendons évidemment la GNSO, ce que la GNSO dira.

Pour ce qui est des accords de protection de données, Becky pourrait peut-être en parler.

BECKY BURR :

Sur les accords de protection de données, d'après ce que je comprends, il s'agit de ce qu'on élabore et l'idée est de poursuivre cette discussion et de parvenir à une conclusion après l'ICANN 73.

Pour ce qui est de la question numéro 5 concernant l'accès aux données d'enregistrement, comme je l'ai déjà dit, l'ICANN peut y accéder lorsqu'il y a une plainte en ce sens qu'il y a une inexactitude dans les données ou des problèmes par rapport à la conformité. Mais c'est au cas par cas. Ce qui n'est pas clair, c'est si le RGPD permet d'avoir un accès proactif, un traitement proactif de ces données-là, des millions d'enregistrements qui sont au cœur de la conversation ici.

Ici, on pose la question concernant l'avis juridique. Il y a de nombreux participants du GAC qui ont été présents à l'étape 2A de l'EPDP. Et nous, nous avons abordé la question juridique.

La réponse est que je ne peux pas dire si nous en avons reçu ou pas, pour l'avis juridique, mais la réponse serait que cela dépend de chaque cas, et ce n'est pas clair.

Je crois que nous sommes au beau milieu de [la nuit]. C'est pourquoi le Conseil européen des données devrait nous donner son idée.

GORAN MARBY :

Mes excuses. Comme nous avons répondu à cette question auparavant, je voudrais savoir quel est l'accord ou quel est l'intérêt particulier à ce propos pour le GAC. Nous avons peut-être répondu à cette question au moins deux fois, et ce n'était peut-être pas de la manière correcte. C'est ce que je me demande, parce que la question est encore posée.

Donc je voudrais que vous m'expliquiez pourquoi cette question est tellement importante pour le GAC afin d'avoir une bien meilleure réponse. Excusez-moi, parce que vous connaissez la réponse.

MANAL ISMAÏL, PRÉSIDENTE DU GAC : Je vois la main de la Commission européenne et je demande à nos interprètes de nous excuser parce que nous avons enfin débordé du temps imparti. Nous espérons pouvoir conclure sur les trois prochaines minutes.

COMMISSION EUROPÉENNE : Bien. Je ne cherchais pas à aborder la question de Goran, mais le thème précis est par rapport à ce que Goran a dit. J'ai peut-être enfin, je n'ai peut-être pas très bien vu les discussions. Mais pendant la semaine de préparation, on n'a pas vu clairement quelles étaient les conditions en ce qui concerne les accords de protection de données. Ou je n'ai pas été capable de comprendre la réponse. Je crois que nous n'avons pas eu de réponse claire sur l'état de tout cela.

Et pourquoi cela a une importance pour le GAC ? Je crois que le GAC a toujours le droit de poser la question. Mais, dans le contexte que nous décrivons, l'une des questions qui a été soulevée à plusieurs reprises est celle du manque de clarté portant sur la responsabilité et sur les rôles entre l'ICANN et les parties contractantes pour ce qui est du traitement des données personnelles dans le contexte du WHOIS.

Voilà pourquoi il s'agit d'un élément important. Je crois, et vous m'excusez de cette réflexion, de la question sur la réponse si elle a été

présentée d'une manière plus claire par le passé. Voilà un motif pour lequel cela est important et la raison pour laquelle j'ai demandé à avoir la parole.

Et la suivante. Je voulais réagir à ce que Becky a dit. Nous apprécions – dans la Commission européenne, nous apprécions que l'on s'occupe de la question de l'exactitude. À l'ICANN, nous avons lu la déclaration à laquelle vous faites référence, Becky. Mais pour revenir sur la question du SSAD, c'est là que nos espoirs les plus importants se portent pour résoudre les questions d'accès au WHOIS. Pour nous, c'est quelque chose de préoccupant que de voir que cela ne verra jamais le jour.

Voilà pourquoi nous posons des questions sur les couts, sur les délais. Nous avons posé ces questions à plusieurs reprises et au risque d'être un peu enfin embarrassants, mais nous voulons que ceci réussisse. C'est là que la communauté a fait de grands efforts et c'est le plus grand espoir pour une solution en ce moment.

Il se peut que pour la prochaine occasion, nous puissions avoir les opinions du Conseil d'administration sur la mise en œuvre du SSAD.

Merci beaucoup,

GORAN MARBY :

Mes excuses, Manal. Une minute, Manal. Maintenant, je comprends votre intérêt Gemma. Mes excuses. Et l'accord entre l'organisation et les parties contractantes ne renforcera pas la possibilité que l'ICANN présente les données, cède les données. Nous avons besoin que le Conseil de la protection des données nous donne une orientation. Nous

avons besoin qu'il nous aide, parce que c'est son rôle, et tel que l'autorité belge nous l'a demandé.

Nous avons demandé à l'ICANN d'avoir une responsabilité juridique sur la divulgation des données. Et cela n'a pas eu lieu. Pas encore. Et c'est la solution que la communauté apporte, une solution pour ce qu'elle considère comme un problème. Si la communauté estime qu'il s'agit d'un problème, c'est parce que cela apparaît dans le RGPD. La phrase numéro 2 concerne ce que l'Union européenne a sanctionné.

Se centrer sur les problèmes au lieu d'en chercher une solution n'est [pas bénéfique] pour tous. Nous avons besoin de davantage d'aide de l'APD pour pouvoir le faire.

L'ICANN veut soutenir cet accès à l'information. Donc, ce que nous demandons, c'est que vous puissiez soutenir notre protection de divulgation de données.

COMMISSION EUROPÉENNE : Je ne sais pas si c'est moi qui peux répondre maintenant ; je ne veux pas laisser tomber la question.

MANAL ISMAÏL, PRÉSIDENTE DU GAC : Si vous pouvez le faire sur 30 secondes.

COMMISSION EUROPÉENNE : Bien. C'est correct. C'est approprié de demander l'orientation de l'autorité de protection de données. Nous sommes un organisme

indépendant. Nous pourrions faciliter la discussion. Mais le Conseil européen de protection de données n'est pas soumis à l'influence de la Commission européenne. Je comprends que les négociations sont en attente pour recevoir ces orientations. Je comprends donc que les négociations ne puissent pas avancer parce qu'elles dépendent de cet avis. Et quelque chose d'autre. Nous ne pouvons par loi rendre quelqu'un responsable de la protection des données. Ce n'est peut-être pas la manière de discuter des propositions législatives, mais sous peu, enfin une réponse très courte tenant compte du temps, ce n'est pas possible. Je m'arrête ici.

MANAL ISMAÏL, PRÉSIDENTE DU GAC : Merci, Gemma, Becky, Avri, Goran, Maarten et tous les membres du Conseil d'administration et du GAC, pour des discussions très interactives, et nos excuses pour nos interprètes. Il y a beaucoup de points dont il faut s'occuper et faire un suivi.

Goran, le BGIG, et Maarten et pour les collègues du GAC, nous allons nous revoir pour la prochaine séance. Mes excuses d'avoir eu une si mauvaise gestion du temps.

MAARTEN BOTTERMAN : Au revoir, Manal. Au revoir à tous.

[FIN DE LA TRANSCRIPTION]